

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 mars 2013

CP 03/13-42

L'an deux mille treize, le 25 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

**POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE
VOIRIE**

—

COMMUNES DE MONTBARTIER ET ROQUECOR

—

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée Départementale.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

II - DOSSIERS PRESENTES

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner les dossiers présentés étant précisé que les travaux de chaussée sont inscrits au programme de voirie départementale.

Ces demandes portent sur la fourniture et la mise en œuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 61.

| | |
|---|------------------|
| Autorisation de programme 2013..... | 150 000 € |
| Engagé à la commission permanente de ce jour..... | 76 656 € |
| Disponible..... | 73 344 € |

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 76 656 € :

-
dossier présenté dans le cadre de la politique classique

| COMMUNE - OPERATION - | MONTANT DES TRAVAUX EN € HT | MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE | SUBVENTION DÉPARTEMENTALE |
|--|--|---|---|
| 1) MONTBARTIER Construction de caniveaux et bordures de trottoirs, regards et avaloirs le long de la RD n° 50 en traversée d'agglomération. CABT/ACO00542 | 178 435 € | 178 435 € | 178 435 x 36% = <u>64 236 €</u> |

dossier présenté dans le cadre d'une convention territoriale

| COMMUNE - OPERATION - | MONTANT DES TRAVAUX EN € HT | MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE | SUBVENTION DÉPARTEMENTALE |
|--|--|---|--------------------------------------|
| 2) ROQUECOR Construction de bordures de trottoirs le long de la RD n° 82 (Phase 2 : boulevard du Foirail, place des commerces et parvis de l'église) CABT/ACO00497 | 34 500 € | 34 500 € | 34 500 x 36% <u>= 12 420 €</u> |
| <i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – Année 2012/Phase 1, validée en Commission Permanente du 29 octobre 2012. | | | |

TOTAL.....: 76 656 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,